

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE  
CANTON DE RENAISON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 17 juillet 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 23 juillet 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Etaient présents :

**MEUNIER Ingrid, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, ROLLET Dominique, BADOUARD Jérémy, ESPINASSE Patrice, BETHENOD Quentin, BLACHON Jean-Paul, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, DURAY Eric, CHABRE Michel, FAVREAU Gilles, CHARBONNIER Jérôme, COUPET Michel, CANUT Louis, HELOU Jean.**

### Suppléant : BUTIN Pierre,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir : ARCHAIMBAUD Fabrice, DUFOUR Maxime, VIETTI Dominique, OSSEDAT Nathalie,**

**Absents excusés : ROUX Lorraine, ERVAS Gilles, DAUSSY Michael.**

**Absent : MOISSONNIER Clément.**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur CHARBONNIER Jérôme est désigné pour remplir cette fonction.

### **Objet : PCAET – SOLLICITATION DU FONDS VERT 2026 – CREATION D'UN FONDS DE CONCOURS A DESTINATION DES COMMUNES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS :**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes a engagé en 2025 un programme d'audits énergétiques portant sur 57 bâtiments communaux et intercommunaux afin d'identifier les priorités d'intervention en matière de rénovation énergétique. Ces études ont mis en évidence plusieurs bâtiments nécessitant des travaux prioritaires permettant de réduire les consommations énergétiques et d'améliorer le confort des usagers.

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre des travaux identifiés, il est proposé de créer un fonds de concours destiné à soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux figurant parmi les priorités identifiées par les audits énergétiques.

Le dispositif consisterait à attribuer une aide forfaitaire de 5 000 € HT par opération éligible, après instruction des demandes dans le cadre de la gouvernance du PCAET.

Cette action contribue directement à l'objectif de réduction des consommations énergétiques du patrimoine public et s'inscrit dans la mise en œuvre de l'action B.3 du PCAET consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le coût prévisionnel du dispositif est estimé à 55 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fonds Vert : 44 000 € ;
- Autofinancement CCPU : 11 000 €.

Considérant l'intérêt du projet pour accélérer la rénovation énergétique du patrimoine public du territoire ;

Suite à l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Article premier : APPROUVE** la création d'un fonds de concours destiné à accompagner les communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

**Article 2 : APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant total de 55 000 € HT.

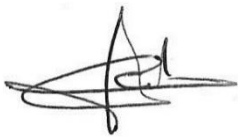
**Article 3 : SOLLICITE** une subvention de 44 000 € au titre du Fonds Vert 2026.

**Article 4 : AUTORISE** le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tout document nécessaire à son instruction et à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 23 juillet 2026

Le Président,  
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
"Maison du pays d'Urfé"  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le ...  
et de la publication le ...  
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président  
Charles LABOURE

Le secrétaire de séance,  
Jérôme CHARBONNIER



Date de transmission de l'acte: 27/07/2026

Date de reception de l'AR: 27/07/2026

042-244200820-DE\_067\_2026-DE

A G E D I